



ENFAM

ESCOLA NACIONAL DE FORMAÇÃO  
E APERFEIÇOAMENTO DE MAGISTRADOS

MINISTRO SÁLVIO DE FIGUEIREDO TEIXEIRA

ÉCOLE NATIONALE DE FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DE MAGISTRATS



<b>Mission et Vision</b>	<b>4</b>
<b>Attributions</b>	<b>5</b>
<b>Composition</b>	<b>6</b>
<b>Formation initiale et formation continue des magistrats</b>	<b>8</b>
<b>Budget</b>	<b>11</b>
<b>Statistiques</b>	<b>11</b>
<b>Coopération</b>	<b>12</b>
<b>Relations avec la société</b>	<b>13</b>



L'École Nationale de Formation et Développement de Magistrats Sálvio de Figueiredo Teixeira (ENFAM), est l'institution officielle de formation des juges brésiliens. Elle a les responsabilités de réglementation, d'autorisation et de supervision des cours d'admission, de nomination à vie et d'avancement.

## Mission et Vision

---

### Mission

Promouvoir, établir les règles et surveiller, au niveau national, la formation initiale et continue des juges pour que la Justice puisse être en phase avec les aspirations de la société.

### Vision

Etre la référence nationale pour toutes les écoles de magistrature au Brésil en tant qu'institution d'excellence dans les domaines de l'apprentissage et la recherche.

### Inspiration

L'histoire de l'éducation des juges au Brésil est indissociable de la trajectoire d'un magistrat qui, avant tout, était un grand professeur : M. Sálvio de Figueiredo Teixeira qui, dans plus de 40 ans dédiés au service de la magistrature, a fait de la qualification professionnelle des juges une de ses chevaux de bataille. A cet égard, son grand rêve est devenu réalité avec l'installation de l'École Nationale de Formation et Développement de Magistrats (ENFAM), qui porte le nom de M. Teixeira en guise d'hommage.

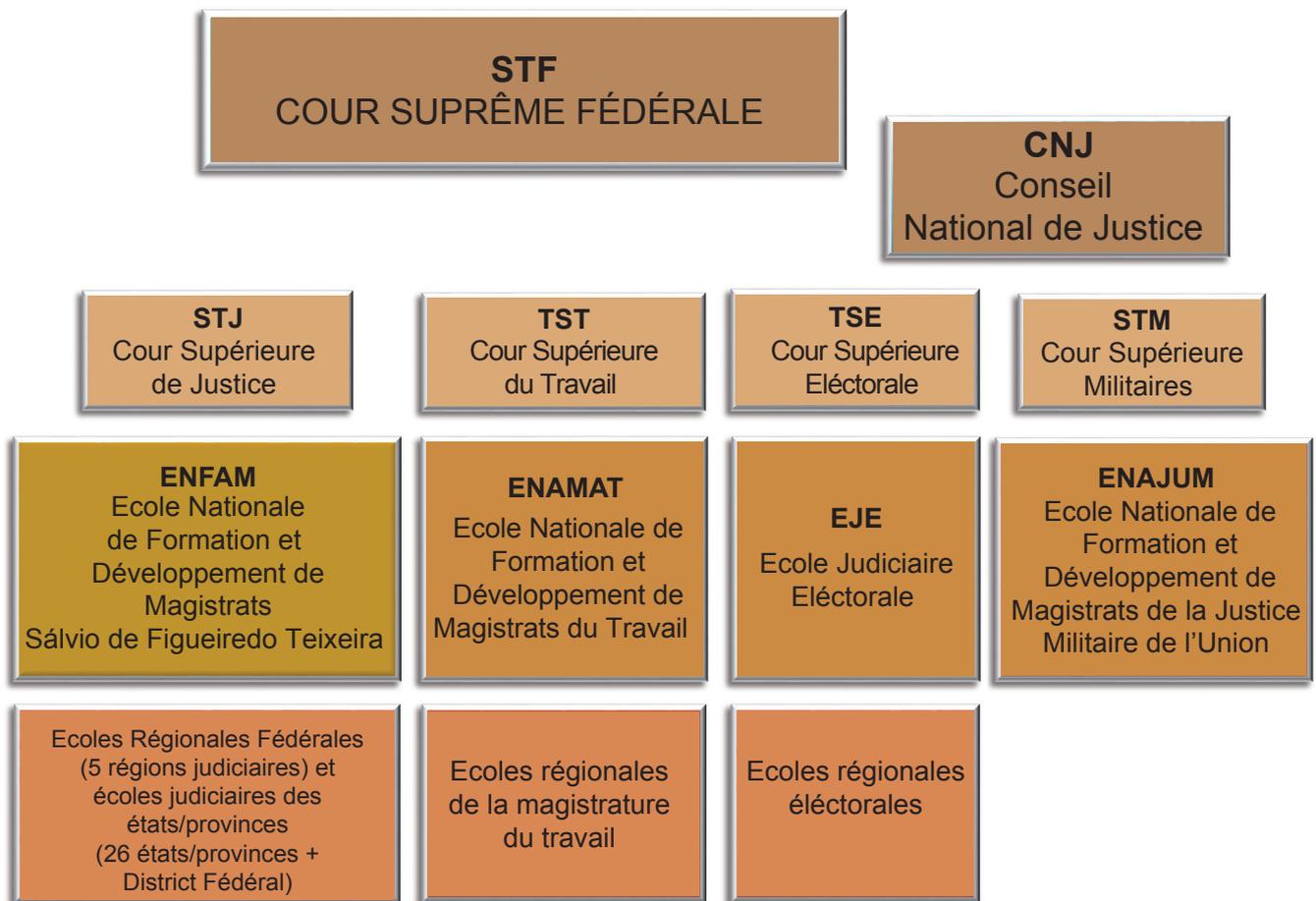
### Mission constitutionnelle

Créée par l'amendement constitutionnel n. 45, du 30 décembre 2004, et établie par la Résolution n. 3 de la Cour Supérieure de Justice, du 30 novembre 2006, l'ENFAM se fonde sur les piliers de la formation de formateurs en vue d'uniformiser le contenu des cours des magistrats, de la coordination et surveillance dans le but d'accompagner le respect aux orientations pédagogiques d'ENFAM par les autres écoles de formation de magistrats, conformément à la Résolution n. 159 du Conseil National de Justice (CNJ), et d'autres cours de formation initiale et continue.

L'Assemblée Plénière de la Cour Supérieure de Justice a aussi approuvé le Règlement intérieur de l'ENFAM, autorisant son Directeur-général à accréditer des cours et à créer des groupes de travail. L'accréditation est l'activité d'analyse des plans éducatifs élaborés par les écoles judiciaires et de la magistrature dans le but d'en assurer la conformité aux critères établis aux normes de l'ENFAM et aux meilleures techniques de planification dans le domaine de l'éducation.

En 2016 l'ENFAM a fixé les procédures de reconnaissance d'écoles ou institutions consacrées aux cours de formation de « médiateurs judiciaires », par la Résolution ENFAM n. 6, du 21 novembre. Le but de cette procédure de reconnaissance, est d'assurer que les cours de formation de médiateurs judiciaires soient offerts par des écoles ou institutions capables d'être en conformité avec les orientations établies para le CNJ, l'ENFAM et les écoles judiciaires liées aux tribunaux.

## L'ENFAM et la structure du Pouvoir Judiciaire brésilien



## Attributions

Les attributions principales de l'ENFAM se distribuent dans les trois domaines d'action suivants :

- Planifier, mettre en œuvre et coordonner les actions éducatives ;
- Élaborer des normes et lignes directives en ce qui concerne la formation initiale et continue des magistrats ;
- Accréditer et accompagner les cours officiels offerts par les écoles judiciaires et de la magistrature.

Au-delà de ces attributions, l'ENFAM a les responsabilités de :definir diretrizes para a formação e o aperfeiçoamento dos magistrados;

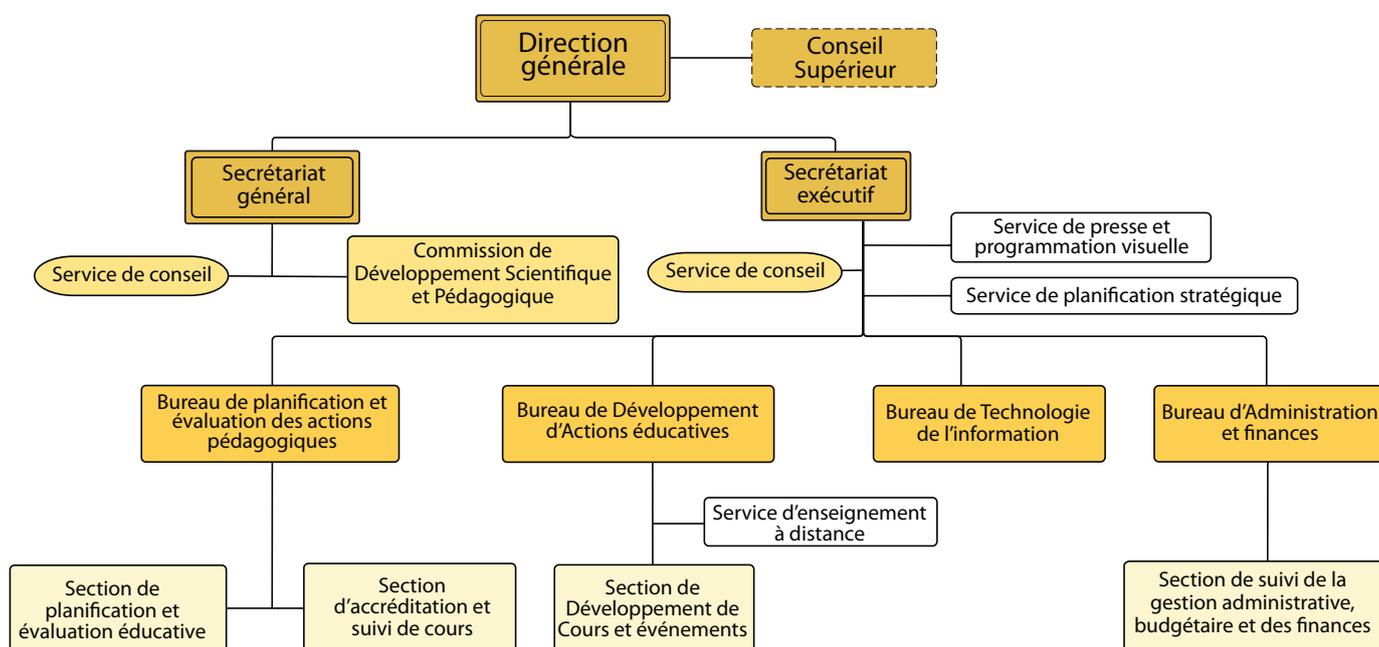
- Définir des orientations pour la formation et l'amélioration professionnelle des magistrats ;
- Encourager des études, recherches et débats dans le but de perfectionner l'activité juridictionnelle ;
- Accréditer et surveiller les cours officiels de formation, de nomination à vie et d'avancement des juges ;
- Fixer les socles pour le modèle didactique et pédagogique d'enseignement professionnel et humaniste pour les magistrats ;
- Coordonner le système d'éducation judiciaire des 5 écoles fédérales, 27 écoles des états/provinces et 8 écoles associatives, en vue de la qualification de 14 mil magistrats.

# Composition

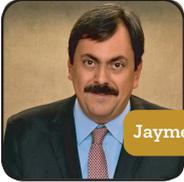
## Gouvernance

- La mise en œuvre des activités de l'ENFAM est attribuée aux organes suivants :
- Direction générale, dont la charge est toujours assurée par un Juge (« Ministro ») de la Cour Supérieure de Justice ;
- Conseil Supérieur, composé du Directeur-général, le Vice-directeur-général (Juge de la Cour Supérieure de Justice aussi), le Directeur du Centre d'Etudes Judiciaires du Conseil de la Justice Fédérale (Juge de la Cour Supérieure de Justice), deux autres Juges (« Ministros ») de la Cour et quatre magistrats (dont deux représentants de la Justice fédérale et deux autres de la Justice des états/provinces). Le Conseil est responsable, selon le Règlement intérieur, de l'élaboration des résolutions et ordonnances de l'École.

## Structure administrative



# MEMBRES ACTUELS DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENFAM

Nom	Né(e) à	Institution d'origine	Fonction	Durée des fonctions
 <b>Maria Thereza de Assis Moura</b> Présidente	São Paulo (SP)	STJ	Directeur Général de la ENFAM	2/9/2016 à 2/9/2018
 <b>Og Fernandes</b>	Recife (PE)	STJ	Ministre STJ	26/10/2016 à 26/10/2018
 <b>Raul Araújo Filho</b>	Fortaleza - CE	STJ	Ministre STJ et Corregidor Général du Conseil Fédéral de la Justice	21/9/2017 à 21/9/2019
 <b>Mauro Campbell</b>	Manaus(AM)	STJ	Ministre STJ	19/3/2018 à 19/3/2020
 <b>Luis Felipe Salomão</b>	Salvador (BA)	STJ	Ministre STJ	19/3/2018 à 19/3/2020
 <b>Antônio César Bochenek</b>	Ponta Grossa (PR)	TRF 4	Juge - Association des magistrats AJUFE	12/3/2018 à 12/3/2020
 <b>Jayme Martins de Oliveira Neto</b>	Monte Aprazível (SP)	TJSP	Juge - Association des magistrats brésiliens AMB	6/8/2018 à 6/8/2020

# Formation initiale et formation continue des magistrats

En cherchant la paix sociale à travers le règlement de différends par le pouvoir judiciaire, la société espère que le juge soit intégré à la réalité et en même temps capable d'exercer une grande variété de compétences professionnelles. Les citoyens espèrent que le magistrat détienne simultanément la maîtrise de la connaissance théorique, la capacité de régler des problèmes et une performance fonctionnelle alliée à la pratique éthique.

Dans ce contexte, l'ENFAM exerce ses attributions constitutionnelles dans le but de contribuer à la formation et le développement professionnel du magistrat à travers la défense d'une formation humaniste, intégrale et transversale vers la pratique juridictionnelle.

Guidée par l'option politico-éducative de l'humanisme et de l'éthique comme idéal de formation des magistrats brésiliens, l'ENFAM comprend que l'homme doit se développer intégralement, par la maîtrise des savoirs et des compétences, allant au-delà d'une rationalité technique limitée et visant à un réveil critique et créatif dans la pratique du travail.

L'action éducative de l'ENFAM se fonde sur la conviction que les actions liées à la formation et au développement des magistrats doivent être strictement rattachées au compromis fondamental entre le judiciaire et l'Etat démocratique de droit et, par conséquent, à la permanente évolution de notre société.

## Lignes directives

Les Lignes directives pédagogiques de l'ENFAM ont le but d'orienter l'élaboration, mise en œuvre et évaluation des solutions éducatives qui seront employées dans la formation des magistrats, ayant comme principe fondamental le développement d'une vision humaniste qui doit envelopper l'activité juridictionnelle. Il s'agit d'une proposition d'enseignement centrée sur le quotidien de la magistrature et, pour autant, elle s'appuie sur une méthodologie qui articule renforcement des connaissances et son application à travers l'encouragement de la participation active et partagée des savoirs que l'action des juges implique.

## Axes de formation

La conception d'un magistrat intégral est la base pour les actions éducatives de l'ENFAM.

Pour réaliser cette vision, les actions éducatives qui font partie de la formation chez l'ENFAM sont structurées autour de trois axes pédagogiques théoriques et pratiques : la formation initiale, la formation continue et la formation des formateurs.

### Formation initiale

Le cours de formation initiale met l'accent sur l'aspect humaniste. Il aborde, parmi d'autres questions, le rôle du magistrat, la relation entre la société et le pouvoir judiciaire et également les thèmes d'intérêt social.

La formation initiale comprend les cours suivants :

- Cours officiel d'admission à la magistrature, conçu pour le recrutement des juges et réalisé comme étape finale du concours d'admission ;
- Cours de formation initiale, réalisé juste après la conclusion du concours d'admission. Dirigé aux magistrats qui viennent d'être recrutés.

Le Cours de Formation Initiale est composé d'un programme national (promu par l'ENFAM) et d'un programme local (réalisé par d'autres écoles). Ainsi, après la prise de fonctions, les magistrats doivent passer par une formation professionnelle d'une durée totale de 480 heures, dont 40 heures correspondent à l'étape initiale sous la responsabilité de l'ENFAM. Le Programme national vise à renforcer l'intégration, la sensibilisation et l'unité de la magistrature nationale.

Le cours doit favoriser une action des formateurs basée sur l'intégration et l'interdisciplinaire, ayant l'éthique et l'humanisme comme son axe transversal. D'autre part, le cours met l'accent sur des activités dédiées à l'apprentissage pertinent, à travers l'usage de méthodologies actives (c'est-à-dire, celles qui sont centrées sur

le rapport entre théorie et pratique, sous la direction du juge récemment nommé, vers la construction de la connaissance, toujours en contact avec les savoirs de la pratique juridictionnelle).

Dans le programme national, en combinant sujets obligatoires et facultatifs (voir liste ci-dessous), le contenu actuel se tourne vers la sensibilisation des magistrats pour les questions pratiques de l'activité juridictionnelle.

- Éthique et humanisme ;
- Procès répétitifs et les grands justiciables ;
- Médiation et conciliation ;
- Politiques de ressources humaines.
- Le monde numérique et la décision judiciaire ;
- Le juge et le contrôle de conventionalité ;
- La justice réparatrice ;
- Impact social, économique et environnemental des décisions judiciaires et la protection de la partie faible ;
- Droit de la sécurité sociale ;
- Politiques de lutte contre la discrimination raciale ;
- Questions de genre ;
- Enfance et jeunesse (témoignage spécial et adoption)
- Le juge et les services extrajudiciaires ;
- Système carcéral.

### Formation continue

L'ENFAM promeut également des cours de formation continue qui englobent la complexité des activités du magistrat de manière à lui permettre d'accompagner le dynamisme social. Pour cela, des méthodologies basées sur le rapport théorie et pratique sont appliquées, mettant l'accent sur des stratégies et méthodes actives, telles que les simulations et études de cas dans des sujets connexes aux travaux du juge.

Les actions de formation continue visent à offrir au magistrat l'opportunité de développer les compétences professionnelles nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'activité juridictionnelle.

Aux termes des normes introduites par l'amendement constitutionnel n. 45/2004, ces actions sont dirigées aux magistrats qui sont déjà passés par des cours de formation initiale. Elles peuvent être réalisées directement par l'ENFAM ou par d'autres écoles dûment accréditées.

Selon la vision de l'ENFAM, le noyau dur de la formation continue, c'est la performance adéquate des activités juridictionnelles. Bien que les juges agissent à différents niveaux de la Justice, ils auront – pendant ces cours – une formation centrée sur les attributions qui leurs sont dévolues dans les tribunaux et régions où ils exercent leurs fonctions.

Il faut souligner que, dans toutes les actions éducatives promues par l'ENFAM, les formateurs doivent agir en tant que facilitateurs dans le but de générer une ambiance de confiance vers la recherche des solutions, l'échange d'expériences et l'identification de bonnes pratiques.

La formation continue doit être programmée pour répondre aux besoins des juges à plus d'une étape de leurs vies professionnelles:

- Cours de formation continue pour la nomination à vie;

- Cours de formation continue pour l'avancement.

## Formation des formateurs

L'ENFAM prépare ses propres formateurs (juges facilitateurs du processus éducatif qui partagent leurs expériences avec des collègues de magistrature).

La formation de formateurs vise au développement des compétences pour des magistrats et d'autres fonctionnaires de la justice qui travaillent dans la planification et la mise en œuvre de la formation initiale et continue des juges.

Cet action de formation a pour objectif la multiplication des magistrats capables de maîtriser les aspects pédagogiques de la formation professionnelle de leurs propres pairs. Elle encourage également l'établissement de partenariats avec d'autres écoles.

Ce type de formation est offert soit par l'ENFAM directement, soit en partenariat avec d'autres écoles judiciaires et de la magistrature.

## Programmes et actions éducationnelles

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des résultats mesurés sur la raison d'être de l'ENFAM : les actions éducatives.

### Activités (Cours et événements) en 2017

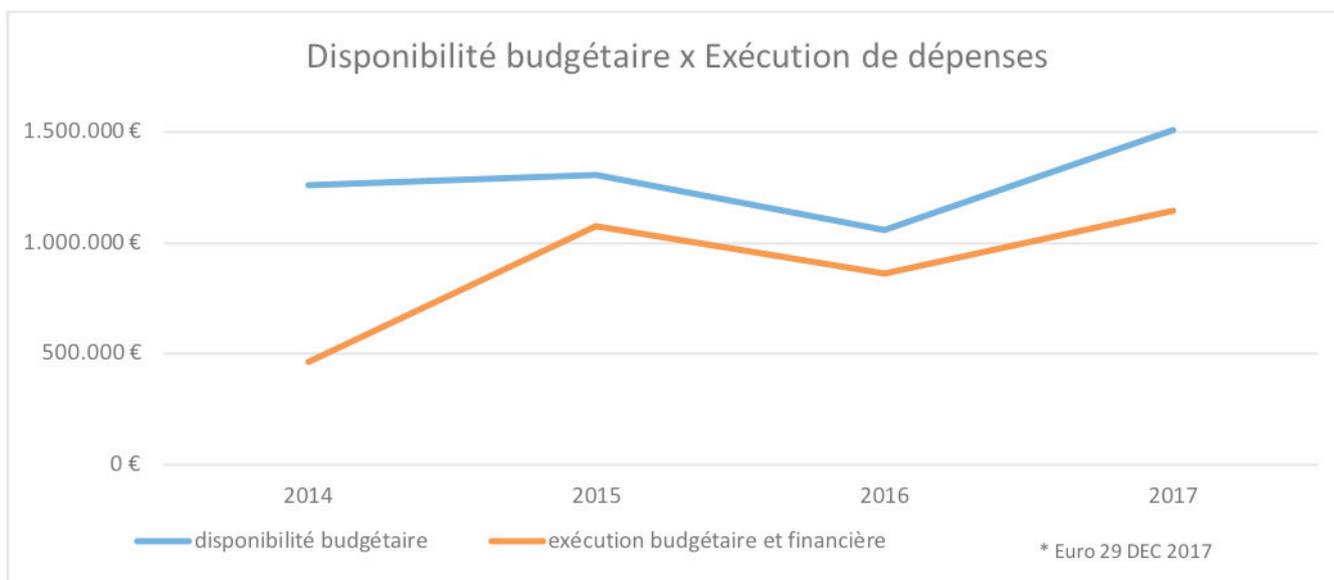
Méthode de formation	Type d'activité	Nombre de magistrats formés
<b>Formation en classe</b>	Formation initiale	327
	Formation continue	196
	Formation de formateurs	716
	Rencontres, réunions avec directeurs, workshops, séminaires et conférences	469
<b>Mixte</b>	En classe + Education à distance (EaD)	0
<b>EaD</b>	Formation continue	568
	Formation de formateurs	549
<b>Total</b>		<b>2.825</b>

## Budget

L'Enfam a une autonomie administrative et budgétaire.

Les ressources budgétaires destinées à la réalisation des dépenses pour la mise en oeuvre des actions et activités prévues pour chaque exercice financier, comme l'embauche d'instructeurs, l'émission de billets d'avion et le versement d'indemnités journalières pour des cours dans les Etats de la Fédération sont autorisés à la Loi Budgétaire Annuelle (LBA), sous un chapitre spécial du budget de la Cour Supérieure de Justice, nommé « Formation et Développement de Magistrats ».

Le graphique ci-dessous démontre l'évolution de la disponibilité budgétaire et de l'exécution des dépenses sous la gestion de l'Enfam :



Les dépenses du personnel et fonctionnement de l'Enfam sont supportées par le budget de la Cour Supérieure de Justice.

## Statistiques

### Performance opérationnelle

#### Résultats obtenus par rapport aux buts annuels établis par le pouvoir judiciaire

Le Conseil National de Justice (CNJ) s'efforce pour que les tribunaux accomplissent les buts établis au niveau national. Il établit, en se centrant sur une justice rapide et de qualité :

- Des buts quantitatifs – ils mesurent la productivité et focalisent sur la vitesse de jugement des procès et sur la réduction du nombre de procès qui attendent jugement ;
- Des buts quantitatifs tournés vers l'amélioration de la gestion des procès, en augmentant de la même manière la vitesse du jugement – ils agissent dans le remodelage du processus de travail, à la recherche d'un meilleur tri et classification des procès, avec une amélioration de la spécialisation et de l'application de la jurisprudence, comme les buts de nombre de procès qui doivent être jugés par an versant sur l'improbité administrative, les actions pénales en relation à des crimes contre l'administration publique, l'exécution et exécution fiscale, les actions de groupe, les actions des justiciables impliqués dans le plus grand nombre d'actions et recours répétitifs.
- Des buts pour le changement de la culture de la société – ce sont les buts en rapport avec la conciliation et de justice réparatrice.

L'Enfam cherche, en connaissance des buts tracés par le CNJ, à rendre effective des actions pour l'adéquation du contenu de ses programmes de formation, par l'actualisation tant des thèmes abordés dans les cours

comme des méthodes actives utilisées en cours, ainsi que par la promotion de recherches et débats dans les sujets pertinents. Toutes les actions éducationnelles qui focalisent sur la formation et le perfectionnement des magistrats ont pour objet une justice en symbiose avec la demande sociale.

## Coopération

---

Devant les transformations constantes du cadre national et international et de la certitude du potentiel brésilien ainsi que des autres pays de la communauté ibéro-américaine, l'idée de la nécessité d'actions de coopération comme une forme de diminuer les asymétries qui existent entre les pouvoirs judiciaires se renforce.

De même, le développement de la coopération judiciaire entre les écoles judiciaires et celles de magistrature au Brésil est impératif pour affronter des défis découlant des interactions entre les gouvernements et citoyens.

Dans ce sens, la justice est fondamentale comme source de solution de controverses et comme instrument de garantie de l'égalité, de citoyenneté, de démocratie et de l'Etat de Droit.

Ainsi, le renforcement d'un réseau judiciaire articulé est essentiel pour la consolidation de bonnes pratiques qui bénéficient à ses membres.

### Accords Nationaux

L'Enfam cherche à agrandir des actions de coopération avec les entités nationales afin de fournir des ajustements et un appui réciproque, ainsi que de promouvoir l'échange d'informations sur les programmes, méthodologies et systèmes de formation judiciaire.

#### Accords en vigueur:

- Cour Supérieure Eléctorale – TSE
- Institut de Magistrats de l'Etat de São Paulo – IPAM
- Institut Justice et Citoyenneté
- Fondation Getúlio Vargas (FGV)
- Ecole Supérieure de Magistrature de l'Etat de Alagoas (ESMAL)
- Institut Innovare
- Médiateur (« Ouvidor ») de la Cour Supérieure de Justice – STJ
- Institut WCF Brasil et UNICEF Brasil
- Centre d'études Judiciaires de la Justice Militaire de l'Union – CEJUM
- Ecole Nationale de Formation et de Développement de Magistrats du Travail – ENAMAT
- Ecole Supérieure du Ministère Public de l'Union – ESMPU
- Conseil de la Justice Fédérale

### Accords internationaux

Les protocoles de coopération internationale sont un moyen pour l'échange entre l'Enfam et les autres centres d'études de formation juridique afin de détecter des nécessités de planification, d'organisation et d'exécution de propositions éducationnelles d'intérêt commun en permettant, ainsi, la diffusion du savoir.

De même, les accords bilatéraux visent à échanger des stratégies méthodologiques employées par les écoles judiciaires et offrir un espace de réflexion sur les bonnes pratiques des institutions partenaires.

Outre la facilitation du transfert de technologies et la contribution pour la construction, organisation et la mise en oeuvre de projets conjoints, la coopération internationale est un instrument important pour le partage de valeurs et de paradigmes.

### Protocoles de coopération en vigueur:

- Ecole Nationale de la Magistrature de France – ENM
- Collège National des Juges de China – NJC
- Académie Judiciaire de l'Ecole Supérieure d'Etudes Juridiques de la Faculté de Droit de l'Université de Bologne – CEJUR
- Ecole Judiciaire du Conseil Général du Pouvoir Judiciaire du Royaume d'Espagne
- Escuela Judicial Lic. Édgar Cervantes Villalta – Costa Rica

## Relations avec la société

---

L'Enfam offre sur son site (<http://www.enfam.jus.br/fale-conosco>) des moyens de contact avec les magistrats et la société. Des informations utiles sur les actions de l'école sont disponibles et actualisées périodiquement sur le site de l'Enfam, par des nouvelles ou la mise à jour du site.

Les informations sur la gestion budgétaire, les positions et la feuille de paie sont disponibles sur l'onglet « Transparence » du STJ, à l'adresse électronique [www.stj.jus.br](http://www.stj.jus.br).

Outre ce site, les contacts de l'Enfam avec la société se font par la newsletter « Saber Enfam », envoyée à plus de 14 mille magistrats sur tout le pays, ainsi que par les réseaux sociaux Flickr et YouTube.

*Enfam, formation et information pour ceux qui ont la responsabilité de juger.*



ENFAM

ESCOLA NACIONAL DE FORMAÇÃO  
E APERFEIÇOAMENTO DE MAGISTRADOS

MINISTRO SÁLVIO DE FIGUEIREDO TEIXEIRA

+55 61 3319-7700 [www.enfam.jus.br](http://www.enfam.jus.br)